

# RÈGLEMENT DES ÉTUDES

# Sommaire

|                                   |         |
|-----------------------------------|---------|
| INTRODUCTION GÉNÉRALE .....       | page 2  |
| MODALITÉS D'INSCRIPTION .....     | page 2  |
| DÉPARTEMENTS et DISCIPLINES ..... | page 3  |
| SPÉCIALITÉ MUSIQUE .....          | page 4  |
| SPÉCIALITÉ THÉÂTRE.....           | page 10 |
| ÉVALUATIONS et EXAMENS .....      | page 15 |
| PRATIQUES COLLECTIVES.....        | page 17 |
| LES CHAM .....                    | page 19 |
| LES PARCOURS PERSONNALISÉS .....  | page 21 |
| L'ÉCOLE du SPECTATEUR.....        | page 22 |

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Valenciennes est un établissement classé par l'État.

Véritable service public de proximité, le Conservatoire suit les orientations pédagogiques de la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) définies dans les Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique (SNOP) ainsi que la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique, théâtre.

La direction du Conservatoire et l'équipe pédagogique organisent les études musicales, et théâtrales dans les cadres définis à la fois par les politiques territoriales locales et par les politiques nationales. Le Règlement des études élaboré en concertation entre l'équipe de direction le Conseil Pédagogique présente un parcours pédagogique à la fois respectueux des élèves et des exigences artistiques. Il s'appuie sur les textes en vigueur établis par le Ministère de la Culture :

- Le Code de l'éducation
- L'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique
- La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre (2001)
- Le Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre (2023)

Ce règlement, applicable à l'ensemble des usagers de l'établissement est à disposition de toute personne sur le site internet du conservatoire.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

### Réinscriptions

À compter de fin mai les familles sont informées par mail des dates d'ouverture sur IMUSE de la période de réinscription (entre mi-juin et début Juillet).

Les familles établissent leurs choix de discipline sur IMUSE. Nous accordons à titre dérogatoire les inscriptions papiers (dépôts à l'accueil)

Ils reçoivent un AR et leurs choix sont validés par la Direction des études

Les CHAM sont traités en priorité

### Inscriptions

La période est organisée avec a minima une semaine de décalage avec les réinscriptions en intégrant la Journée Portes Ouvertes du Conservatoire, permettant de répondre aux interrogations des usagers tout en favorisant la rencontre entre professeurs et nouveaux élèves.

Un test de niveau de Formation Musicale est organisé en septembre pour les élèves ayant déjà eu une pratique dans un autre établissement d'enseignement artistique.

Sur le site de la ville de Valenciennes, la procédure est communiquée et à l'instar des réinscriptions les familles peuvent déposer un dossier via IMUSE (sas Préinscription) ou par papier. Une préinscription ne vaut pas inscription : les élèves sont admis selon les places disponibles.

Les inscriptions sont validées après avoir traité les réinscriptions.

NB : les inscriptions CHAM sont traitées lors des tests en Mars de l'année scolaire précédente.

| Départements                       | Disciplines composant le département                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ÉRUDITION                          | Formation et culture musicale, analyse et écriture, commentaire d'écoute, informatique musicale (Finale, Pro-Tools), conférence d'histoire de l'Art, atelier de création de chansons                                                                                                                                                                        |
| PRATIQUES COLLECTIVES DIRIGÉES     | Chorale enfants (7-10 ans)<br>Chœur d'adolescents et adultes (à partir de 11 ans)<br>Orchestre à cordes Pizzicati<br>Orchestre à cordes Mini Note<br>Orchestres à cordes Prima Note<br>Orchestre à vents Piccolo<br>Orchestre d'Harmonie Cadets<br>Orchestre d'Harmonie Junior<br>Orchestre Symphonique<br>Orchestre d'Harmonie de la Ville de Valenciennes |
| PRATIQUES COLLECTIVES NON DIRIGÉES | Musique de Chambre, Musique de Chambre claviers, Ensemble de guitares, ensemble de harpes                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES       | Piano Jazz, groupes d'improvisation, Big Band Universitaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| INSTRUMENTS POLYPHONIQUES          | Piano, orgue, clavecin, percussions, guitare, harpe, accompagnement                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| BOIS                               | Flûte, hautbois, clarinette, basson, saxophone                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| CUIVRES                            | Trompette, cor, trombone, euphonium, tuba                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| CORDES                             | Violon, alto, violoncelle, contrebasse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| CHANT                              | Chant lyrique, filière voix enfants (CHAM élémentaire)                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| ART DRAMATIQUE                     | Théâtre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE | Interventions en Milieu Scolaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

# SPÉCIALITÉ MUSIQUE

## SCHÉMA DES ÉTUDES – MUSIQUE

| PREMIER PAS (2 ans max.)                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><i>À partir de 3 ans (petite section)</i></p> <p>JARDIN MUSICAL 1 (Petite Section) → Cours collectif (30 min)</p> <p>JARDIN MUSICAL 2 (Moyenne Section) → Cours collectif (45 min)</p> |



| PARCOURS DÉCOUVERTE (2ans max.)                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><i>À partir de 5 ans (grande section)</i></p> <p>ÉVEIL (Grande Section) → Cours collectif (45 min) et découverte cordes <i>Pizzicati 1</i> (facultatif)</p> <p>PARCOURS DÉCOUVERTE (CP) → Cours collectifs (45 min), et découverte instrumentale et/ou <i>Pizzicati 2</i></p> |



| 1er CYCLE (durée 3 à 5 ans)                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><i>À partir de 7 ans (CE1)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours d'instrument (20 à 30 min)</li> <li>• Formation musicale (1h15 à 1h45)</li> <li>• Pratique collective (obligatoire dès la 2<sup>ème</sup> année d'instrument)</li> </ul> |
| <b>Attestation d'Études Musicales – A.E.M.</b>                                                                                                                                                                                                                                            |



| 2ème CYCLE (durée 3 à 5 ans)                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours d'instrument (30 à 45 min)</li> <li>• Formation musicale (1h45 à 2h30)</li> <li>• Pratique collective (3 années minimum)</li> <li>• Musique de chambre (2 semestres minimum)</li> </ul> |
| <b>Brevet d'Études Musicales – B.E.M.</b>                                                                                                                                                                                              |



| 3ème CYCLE - Amateur (durée 2 à 4 ans)                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours d'instrument (45 à 50 min)</li> <li>• Formation musicale (2h30, 1 année minimum)</li> <li>• Pratique collective dirigée et/ou musique de chambre (2 années minimum, à déterminer selon l'instrument)</li> <li>• 1 Discipline d'érudition (1 année minimum)</li> </ul> |
| <b>Certificat d'Études Musicales –C.E.M.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                         |



| 3ème CYCLE - COP (durée 2 à 4 ans)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours d'instrument (1h)</li> <li>• Formation musicale (2h30, cycle 3 à valider)</li> <li>• Pratique collective dirigée (sur toute la durée du cycle)</li> <li>• Musique de chambre (2 années minimum)</li> <li>• 2 Disciplines d'érudition (1 année minimum pour chaque discipline)</li> <li>• 1 stage de 4 jours</li> </ul> |
| <b>Diplôme d'Études Musicales – D.E.M.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

\* sur examen d'entrée

## PARCOURS PREMIERS PAS

Ce cursus concerne les enfants de Petite et Moyenne Section de maternelle.

Objectifs : développer la curiosité, l'expression et le domaine de l'imaginaire de l'enfant,

Il se compose d'un cours collectif hebdomadaire d'une durée de 30 ou 45 minutes, organisé sur deux années maximum :

- **Jardin Musical 1** (Petite Section)
- **Jardin Musical 2** (Moyenne Section)

## PARCOURS DÉCOUVERTE

Ce cycle concerne les enfants scolarisés en Grande Section de maternelle et en CP.

Il est accessible sans cycle « Premiers Pas » préalable et se compose de deux années maximum.

Objectifs : Éveil de la perception, de la créativité et de la sensibilité artistique.

- **Éveil** (Grande Section de maternelle)

Cette année d'apprentissage comprend un cours collectif hebdomadaire de 45 minutes pouvant être complété par une découverte instrumentale hebdomadaire cordes frottées et pincées (hors guitare) de 30 minutes.

- **Parcours découverte** (CP)

Cette année d'apprentissage, accessible sans année d'éveil préalable comprend un cours collectif hebdomadaire d'initiation de 45 minutes, complété par la découverte de différents instruments tout au long de l'année (séances hebdomadaires de 30 minutes par instruments en petit groupe de 3 élèves maximum).

Pour beaucoup d'enfants le choix d'un instrument n'est pas une démarche aisée, même si elle semble spontanée, car ils n'ont pas eu l'occasion de voir, d'entendre, de toucher divers instruments. Bien souvent soumis à la bienveillante orientation familiale, leur choix n'est donc pas véritablement personnel.

Aussi, le Conservatoire propose un parcours découverte pour découvrir et tester un large panel d'instrument. À l'issue de cette année, les élèves pourront faire leur choix définitif, en juin. Les élèves qui choisiront un instrument du Parcours découverte seront prioritaires.

Un élève pourra éventuellement commencer l'apprentissage d'un instrument dit « rare » (orgue, clavecin, basson, hautbois, cor, tuba, harpe, alto, contrebasse) sans « parcours découverte ». Il sera alors en année d'initiation instrumentale.

NB : Les élèves ayant suivi une année de Pizzicati éveil, ont la possibilité de poursuivre ce dispositif avec ou sans découverte des autres instruments.

# PARCOURS DIPLÔMANTS

*Les élèves de plus de 7 ans ayant déjà suivi une pratique musicale dans un autre établissement seront soumis à un test de niveau en Formation Musicale afin de déterminer au mieux leur année dans le cycle.*

## CYCLE 1

Ce cycle, d'une durée de 3 à 5 ans, obligatoirement diplômant, y compris pour les adultes, concerne les élèves scolarisés à partir du CE1.

### Objectifs

- Construction de la motivation et de la méthode,
- Choix d'une discipline,
- Constitution des bases de pratique et de culture.

### Contenu

- Un cours hebdomadaire d'instrument individuel ou en petit groupe d'une durée de 20 à 30 minutes (possibilité de suivre une année de parcours découverte instrumentale sans limite d'âge si le choix de la discipline n'est pas encore arrêté)
- Un cours hebdomadaire de Formation Musicale d'une durée de 1h15 à 1h45
- Un cours de pratique collective obligatoire à partir du C1N2 (Chorales et chœur d'adolescents/adultes, Orchestres d'harmonie, Orchestres à cordes, Ensembles instrumentaux, musique de chambre clavier, groupe d'improvisation...)

La pratique de deux instruments n'est pas autorisée au cours de ce cycle, cependant une dérogation pourra être accordée par la direction en fonction du deuxième instrument choisi, de l'année dans le cycle, de l'assiduité de l'élève et de ses résultats.

## CYCLE 2

Durée du cycle de 3 à 5 ans.

### Objectifs

- Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment une bonne ouverture culturelle, l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome, la capacité à tenir sa place dans une pratique collective
- Acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus

### Contenu

- Un cours hebdomadaire d'instrument individuel d'une durée de 30 à 45 minutes
- Un cours hebdomadaire de Formation Musicale d'une durée de 1h45 à 2h30
- Un cours de pratique collective obligatoire sur 3 années de cycle minimum (Chorales et chœur d'adolescents/adultes, Orchestres d'harmonie, Orchestres à cordes, Ensembles instrumentaux, Big Band Jazz, groupe d'improvisation...)
- Une pratique de la musique de chambre (2 semestres sur l'ensemble du cycle)

La pratique de deux instruments est autorisée (à l'exception de la combinaison piano-guitare). L'inscription dans la nouvelle discipline dépendra du nombre de places disponibles et ne sera pas prioritaire.

### **CYCLE 3 Amateur**

Il s'agit d'un cursus en modules capitalisables, conçu sous la forme d'un parcours de formation personnalisée, d'une durée de 2 à 4 ans. Une dérogation est envisageable afin de le préparer en un an, après avis de l'équipe pédagogique encadrante (professeurs, coordinateurs, direction).

Le volume global de la formation représente environ 300 heures de formation, auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes,...organisés par le Conservatoire.

3 Dominantes au choix possible : CEM d'instruments/chant, CEM de pratique collective dirigée ou non dirigée, CEM d'érudition

#### Objectifs

- Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel riche, voire ambitieux
- S'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur et y prendre les responsabilités le cas échéant
- S'orienter pour aller au-devant de nouvelles pratiques (autres esthétiques, démarche d'invention...)

#### Contenu

1. Dominante instruments/chant
  - U.V. d'instrument : cours hebdomadaire individuel d'une durée de 45 à 50 minutes
  - U.V. de Formation Musicale : cours hebdomadaire collectif d'une durée de 2h30 (une année minimum). Une dispense sera appliquée si une année de cycle 3 de Formation Musicale a déjà été suivie.
  - U.V. d'érudition : une discipline au choix (une année minimum)
  - U.V. de pratique collective dirigée ou non dirigée (deux années minimum<sup>1</sup>)
2. Dominante pratique collective dirigée ou non dirigée
  - U.V. de pratique collective dirigée ou non dirigée
  - U.V. d'instrument complémentaire : cours hebdomadaire individuel d'une durée de 30 à 45 minutes
  - U.V. de Formation Musicale : cours hebdomadaire collectif d'une durée de 2h30 (une année minimum). Une dispense sera appliquée si une année de cycle 3 de Formation Musicale a déjà été suivie.
  - U.V. d'érudition : une discipline au choix (une année minimum)

---

<sup>1</sup> Les instruments d'orchestre doivent obligatoirement suivre une année minimum de pratique collective dirigée.

3. Dominante érudition (Formation Musicale, écriture...)
  - U.V. de la discipline principale choisie
  - U.V. discipline complémentaire au choix : instrument ou chant (cours hebdomadaire individuel de 30 minutes), pratique collective dirigée ou non, deuxième discipline d'érudition...
  - U.V. d'harmonisation au clavier

## **Cycle d'Orientation Professionnelle**

Il s'agit d'un cursus en modules capitalisables, conçu sous la forme d'un parcours de formation personnalisée, d'une durée de 2 à 4 ans. Une dérogation est envisageable afin de le préparer en un an, après avis de l'équipe pédagogique encadrante (professeurs, coordinateurs, direction).

Le volume global de la formation représente environ 600 heures de formation, auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, masterclasses,...organisés par le conservatoire.

### Condition d'accès

- Validation de la fin du cycle 2
- Examen d'entrée comportant une épreuve instrumentale (programme imposé dans le cadre du réseau des conservatoires des Hauts-de-France) et un entretien.

### Objectifs

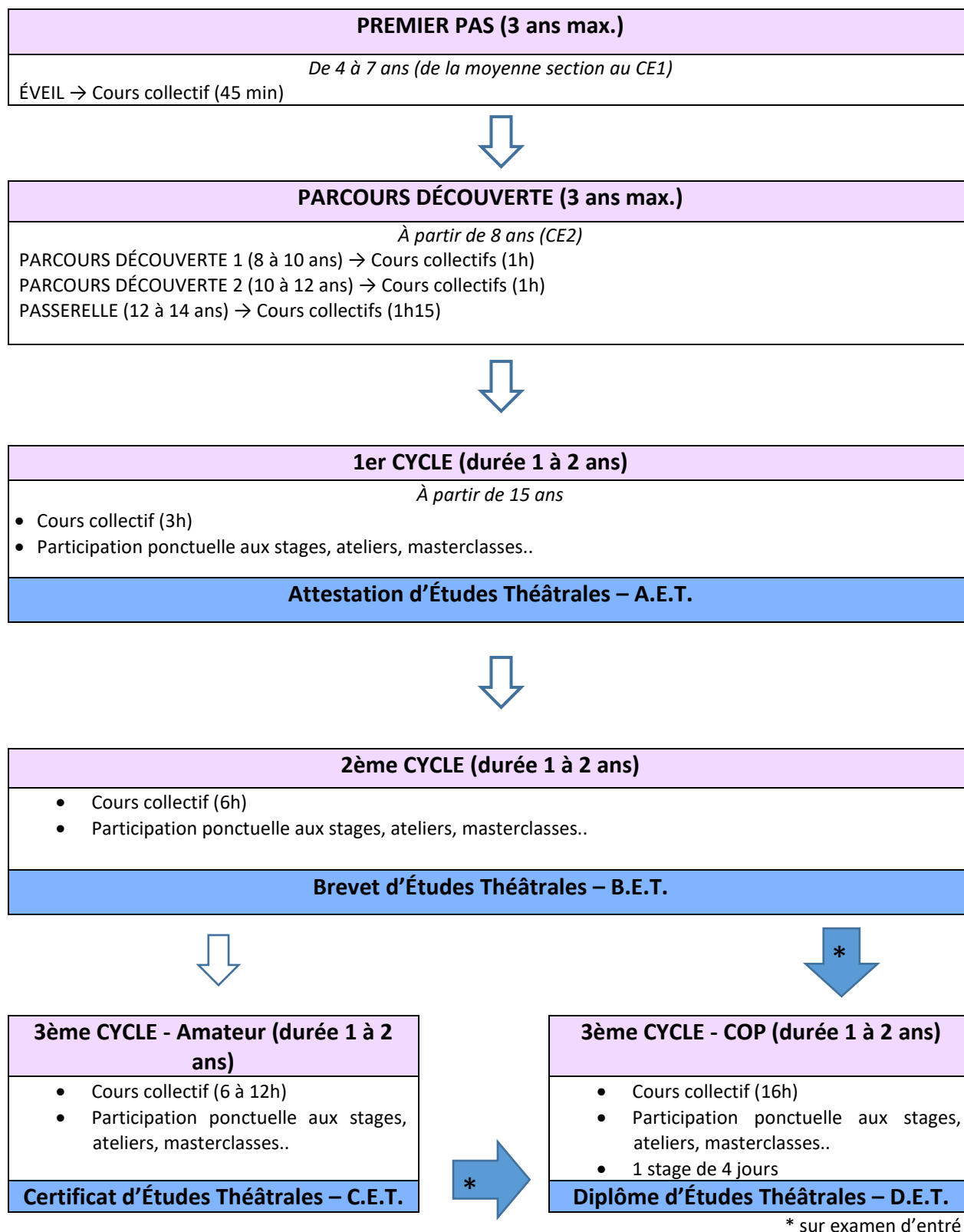
- Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle
- Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur
- Pratique soutenue dans la dominante choisie, modules de pratiques collectives et de culture
- Préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur

### Contenu

- U.V. d'instrument : cours hebdomadaire individuel d'une durée d'une heure
- U.V. de Formation Musicale : cours hebdomadaire collectif d'une durée de 2h30. Une dispense sera appliquée si le cycle 3 de Formation Musicale a déjà été validé par l'obtention de l'examen de fin de cycle.
- U.V. d'érudition : deux disciplines au choix (une année minimum pour chacune des disciplines)
- U.V. de pratique collective dirigée (sur l'ensemble du cycle)
- U.V. de musique de chambre (deux années minimum)
- 1 stage de 4 jours consécutifs ou non

# **SPÉCIALITÉ THÉÂTRE**

## SCHÉMA DES ÉTUDES – THÉÂTRE



## **PARCOURS PREMIERS PAS**

Ce cycle s'adresse aux enfants de 4 à 7 ans et consiste en un cours collectif d'une durée de 45 minutes.

Il a pour objectif de permettre à l'enfant d'entrer dans une pratique théâtrale à travers le jeu, de le sensibiliser à la nécessité d'entrer en relation avec l'autre (apprentissage du collectif, le partenaire, l'espace, le public), de mettre en place des outils physiques, verbaux ou non verbaux, et émotionnels.

## **PARCOURS DÉCOUVERTE**

Ce cycle s'adressant aux enfants de 8 à 14 ans se décompose en trois niveaux :

- Parcours découverte 1 (8 – 10 ans)
- Parcours découverte 2 (10 – 12 ans)
- Passerelle (12 – 14 ans)

Il a pour objectif de donner le goût, de susciter la motivation et d'apporter une forme d'épanouissement dans la découverte du jeu théâtral.

### **Parcours découverte 1 et 2**

Organisation :

Âge : de 8 à 12 ans

Temps hebdomadaire de cours : 1h

Objectifs et contenus

- Découverte de l'imaginaire
- Démarche d'invention, de création
- Découverte du rapport/de l'écoute de l'autre
- Développement de la curiosité

### **Passerelle**

Organisation :

Âge : de 12 à 14 ans

Temps hebdomadaire de cours : 1h15

Objectifs et contenus

- Première approche du texte
- Initiation sur les différents modes de jeux
- Initiation des éléments de perception dans l'espace
- Approfondissement du rapport/de l'écoute de l'autre

## Cycle 1

### Organisation du cycle

- Âge : à partir de 15 ans
- Durée du cycle : de 1 à 2 ans
- Temps hebdomadaire de cours : 3h, auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, masterclasses...organisés par le Conservatoire.

### Objectifs et contenus

- Identification, à partir des « désirs premiers » de théâtre de l'élève et de la diversité des champs d'exploration et d'apprentissage
- Confrontation aux exigences du travail en groupe
- Découverte des exigences du « corps » théâtral
- Mise en enjeu de la prise de parole

## Cycle 2

### Organisation du cycle

- Âge : à partir de 17 ans
- Durée du cycle de 1 à 2 ans
- Temps hebdomadaire de cours : 3h à 6h, auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, masterclasses... organisés par le conservatoire

### Objectifs et contenus

- Acquérir et entretenir une disponibilité corporelle et vocale
- Aborder le jeu théâtral par l'improvisation, la pratique du jeu et l'exploration des répertoires du théâtre
- Acquérir les bases d'une culture théâtrale
- Explorer divers modes et techniques d'expression théâtrale et aborder d'autres disciplines, par la rencontre avec un des modes et techniques suivants : marionnette, théâtre gestuel, clown, commedia dell'arte, conte...

## Cycle 3 Amateur

### Organisation du cycle

- Âge : à partir de 17 ans
- Durée du Cycle de 1 à 2 ans
- Temps hebdomadaire de cours : 6h à 12h auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, masterclasses... organisés par le conservatoire
- 

### Objectifs et contenus

- Poursuivre l'entraînement corporel et vocal par une pratique régulière de la danse et/ou des techniques vocales

- Privilégier le travail d'interprétation
- Approfondir la culture théâtrale par une approche de la scénographie, de la mise en scène et, plus globalement, de l'évolution des formes théâtrales et des courants esthétiques ; par la lecture d'œuvres et par une approche des réalités institutionnelles, sociologiques et économiques du secteur théâtral
- Renforcer l'acquisition ou la maîtrise d'outils par la pratique régulière : d'ateliers d'écriture, d'au moins un des modes et techniques suivants : marionnette, théâtre gestuel, clown, commedia dell'arte, conte, cirque...

## **Cycle d'Orientation Professionnelle**

### Organisation du cycle

- Âge : à partir de 17 ans
- Admission sur concours d'entrée
- Durée du cycle, 1 à 2 ans
- Temps de cours hebdomadaire : Volume de 1056h sur l'ensemble du cycle<sup>2</sup>, auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, masterclasses... organisés par le conservatoire, ainsi que deux stages de 4 jours consécutifs ou non

### Objectifs et contenus

Un programme exigeant et personnalisé construit autour

- D'un approfondissement des acquis
- De stages réguliers menés par des intervenants extérieurs
- D'un perfectionnement en techniques vocales et/ou chorégraphiques concerté entre enseignants de ces disciplines et enseignant(s) "théâtre"
- De l'accompagnement de projets individuels et collectifs d'élèves

---

<sup>2</sup> Les enseignements pourront être suivis par conventionnement avec une autre structure d'enseignement ou une structure de spectacle vivant

# ÉVALUATIONS ET EXAMENS

L'évaluation, partie intégrante de l'apprentissage, a pour fonction de situer l'élève, de suivre son orientation tout au long de sa scolarité, et particulièrement à la fin de chaque cycle. Elle permet de vérifier que l'ensemble des acquisitions et des connaissances prévues ont été assimilées. L'évaluation annuelle porte sur la réalisation des objectifs fixés et mis à jour par l'équipe pédagogique. Une réorientation pourra éventuellement être envisagée ou conseillée vers une autre filière/discipline après avis pédagogique si cela s'avérait nécessaire (ex : non validation du cycle après les 5 années maximum effectuées)

L'évaluation de l'élève s'effectue selon trois modes :

- Contrôle continu comprenant :
  - Les commentaires oraux et écrits de l'enseignant lors de chaque cours
  - Les bulletins scolaires trimestriels
  - La participation aux actions de diffusion du Conservatoire
- Évaluations intermédiaires instrumentales et théâtrales en C1N2, C2N2 et toutes les années intercycle du cycle 3 (CEM et COP) devant un jury interne composé d'un membre de la direction, du coordinateur de département et des enseignants de la discipline
- Examens de fin de cycle devant un jury extérieur spécialisé

## À noter

L'examen final pour l'obtention du CEM/CET de la discipline principale consistera en un projet artistique personnel public d'une durée minimum de 25 minutes. Le projet pourra être construit de manière collective et pourra être commun à plusieurs élèves présentant leur CEM/CET. Les élèves évalués sont autorisés à faire appel à des « répliques » professionnelles ou amateurs, issues ou non du Conservatoire.

L'examen pour l'obtention du DEM/DET de la discipline principale aura lieu dans le cadre du réseau des conservatoires des Hauts-de-France, et de ce fait, éventuellement, dans un autre établissement de la région.

## Diplômes délivrés

- Cycle 1

L'Attestation d'Études Musicales ou Théâtrales est délivrée après la validation de l'ensemble des enseignements obligatoires et donne accès au cycle 2.

- Cycle 2

Le Brevet d'Études Musicales ou Théâtrales est délivré après la validation de l'ensemble des enseignements obligatoires et donne accès au cycle 3 Amateur ou au Cycle d'Orientation Professionnelle (selon réussite à l'examen d'entrée)

- Cycle 3 Amateur

Le Certificat d'Études Musicales ou Théâtrales est délivré après la validation de l'ensemble des modules

- Cycle d'Orientation Professionnelle

Le Diplôme d'Études Musicales ou Théâtrales (*en attente du Diplôme National à venir*) est délivré après la validation de l'ensemble des modules

### Barèmes et mentions

| Notes sur 20 | Appréciations des objectifs                                     | Passage dans le cycle supérieur                                                                            |
|--------------|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <8           | Niveau général insuffisant                                      | Non validé                                                                                                 |
| 8 à 9,99     | Objectifs non atteints                                          | Non validé                                                                                                 |
| 10 à 11,99   | Des lacunes à combler                                           | Non validé (Cycle 1 à Cycle 3 Amateur)<br>Validé (Cycle d'Orientation Professionnelle <sup>3</sup> )       |
| 12 à 13,99   | Niveau requis, travail, prestations correspondant aux exigences | Validé sans mention (Cycle 1 à Cycle 3 Amateur)<br>Validé mention AB (Cycle d'Orientation Professionnelle) |
| 14 à 15,99   | Bon niveau                                                      | Validé mention Bien                                                                                        |
| 16 à 17,99   | Très bon niveau                                                 | Validé mention TB                                                                                          |
| >18          | Prestation au-delà des objectifs attendus                       | Validé mention TB avec les félicitations                                                                   |

### À noter

Pour la Formation Musicale, le passage dans le cycle est automatique à partir de 13/20. Entre 12 et 12,99, le passage de l'élève sera débattu avec les enseignants de Formation Musicale et la direction. L'assiduité et le travail durant l'année seront pris en compte dans la décision.  
13, C3N1 validé mais sans accès au C3N2 (minimum 14)

### Tenue vestimentaire

Une tenue vestimentaire décente et correcte, sans basket est exigée<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Pour le DET, la note finale représente la moyenne de trois notations : jeu, création et le contrôle continu

<sup>4</sup> Cette disposition ne concerne que les élèves de la spécialité musique

# PRATIQUES COLLECTIVES

Le Conservatoire de Valenciennes place la pratique collective au cœur de son projet pédagogique. À ce titre, elle est obligatoire, au même titre que le cours d'instrument/chant et celui de Formation Musicale, mais dès la deuxième année de pratique instrumentale.

Faire partie d'un groupe et partager sa passion avec d'autres favorisent les apprentissages et l'épanouissement des élèves. Cela permet également de se stimuler et d'enrichir sa pratique personnelle.

Dès le plus jeune âge, le travail collectif développe des qualités indispensables à toute pratique artistique : l'écoute, la solidarité, l'autonomie, le sens des responsabilités et la curiosité.

Pour le bon fonctionnement de l'ensemble, l'assiduité et la ponctualité doivent être de rigueur, chaque membre ayant sa place et constituant un rouage essentiel.

Les pratiques collectives font l'objet d'une évaluation continue.

Le choix de la pratique collective doit se faire en cohérence avec la pratique instrumentale individuelle, le niveau et le projet de l'élève.

## Liste des orchestres et niveau minimum requis

- Orchestre Pizzicati : orchestre à cordes 1<sup>ère</sup> année de cycle 1
- Orchestre Mini Note : orchestre à cordes 2<sup>ème</sup> année de cycle 1
- Orchestre Prima Note : orchestre à cordes dès la 3<sup>ème</sup> année de cycle 1
- Orchestre Piccolo : orchestre à vents 2<sup>ème</sup> année de cycle 1
- Orchestre Cadets : orchestre d'harmonie dès la 3<sup>ème</sup> année de cycle 1
- Orchestre Junior : orchestre d'harmonie dès la 2<sup>ème</sup> année de cycle 2
- Orchestre Symphonique du Conservatoire : dès la 2<sup>ème</sup> année de cycle 2
- Orchestre d'Harmonie de la Ville de Valenciennes : dès la fin de cycle 2
- Big Band Universitaire : dès la fin du cycle 2

## Pratiques collectives vocales

- Chorale enfants (7 – 10 ans)
- Chœur d'adolescents et adultes (à partir de 11 ans)

## Élèves claviéristes

Les élèves pratiquant un instrument à clavier ne peuvent régulièrement pas intégrer les orchestres. De ce fait ils disposent d'aménagements particuliers :

- Ils sont prioritaires pour s'inscrire dans une pratique collective vocale
- Mise en place d'une musique de chambre clavier en cycle 1 dès la 3<sup>ème</sup> année de pratique
- Possibilité d'accompagnement dès la 3<sup>ème</sup> année de cycle 2
- Piano Jazz dès la 3<sup>ème</sup> année de cycle 2

## Musique de chambre

La musique de chambre est une pratique collective non dirigée essentielle dans la formation du futur amateur ou professionnel.

Ainsi dès le cycle 2, l'ensemble des élèves, qu'ils soient instrumentistes ou chanteurs devront effectuer 2 semestres de musique de chambre sur l'ensemble du cycle 2 et cycle 3 Amateur (4 semestres en Cycle d'Orientation Professionnelle)

À noter

La direction et les équipes pédagogiques se réservent le droit d'accorder une dérogation pour les élèves dont le niveau administratif ne correspondrait pas au niveau minimum requis et inversement.

L'UV de pratiques collectives de l'ensemble des parcours et cycles, sera validée uniquement si la pratique suivie fait partie des enseignements collectifs proposés par le conservatoire de Valenciennes.

# LES CHAM

Les CHAM sont un dispositif permettant aux enfants et adolescents désireux de concilier un enseignement artistique approfondi et exigeant avec une scolarité conforme aux programmes de l'Éducation Nationale.

En collaboration avec les établissements partenaires, l'emploi du temps scolaire est aménagé sans que l'élève ait pour autant un programme scolaire allégé. Toutes les matières prévues sont dispensées, mais elles sont organisées différemment afin de libérer du temps à la pratique artistique.

La pratique artistique est une source d'épanouissement et d'enrichissement, et ce dispositif permet de lui donner une place particulièrement intense dans la formation et le développement de l'enfant.

L'inscription en CHAM demande un engagement fort de la part de l'élève, mais aussi la vigilance et le soutien assidu de ses parents, notamment en préservant l'hygiène de vie et le temps de travail personnel au quotidien.

## Établissements partenaires

- **École primaire Cariot**  
5 rue du Cariot  
59300 Valenciennes

CHAM à dominante vocale accessible dès le CE1.

À l'issue de ce cursus, les élèves de CM2, devront se soumettre aux épreuves de fin de cycle 1 en Formation Musicale.

## Conditions d'accès

Test d'admission consistant en la restitution d'une chanson apprise en autonomie suivi d'un échange de motivation entre l'élève, sa famille (un seul membre), la direction de l'école, la direction du Conservatoire, le CPEM et deux enseignant(e)s du Conservatoire et de l'école.

## À noter

Les élèves ont la possibilité de commencer l'étude d'un instrument à partir du CM1

- **Collège Carpeaux**  
Rue Edmond Membre  
59300 Valenciennes

CHAM à dominante instrumentale

## Conditions d'accès

- Élèves ayant déjà suivi un cursus CHAM à l'école Cariot ou TRAD au conservatoire: échange de motivation
- Élèves extérieurs au Conservatoire :

Les élèves des CHAM collège ne peuvent prétendre à un parcours personnalisé et sont soumis à l'ensemble des enseignements obligatoires de chaque cycle.

À noter

Les pratiques collectives étant communes aux élèves CHAM et TRAD, elles ont lieu en dehors du temps CHAM.

## LES PARCOURS PERSONNALISÉS

Les parcours personnalisés sont une offre pédagogique non diplômante, plus souple, et adaptée au projet personnel de l'élève, formalisée par un contrat établi en concertation entre l'élève et ses enseignants.

Ces parcours sont accessibles uniquement après l'obtention de l'Attestation d'Études Musicales ou Théâtres et validation du projet par l'équipe pédagogique encadrante et la direction.

### Durée du parcours

6 ans si l'entrée a lieu directement après la fin du cycle 1

Au-delà, chaque année effectuée en cycle diplômant sera décomptée de ces 6 années.

### Contenu

- Deux enseignements dont le choix se doit d'être cohérent avec le projet artistique personnel
- Implication et engagement réguliers dans les actions de diffusion du Conservatoire

### À noter

Bien que ces parcours ne fassent pas l'objet d'évaluations et d'examens, ils sont toutefois soumis au contrôle continu.

Des passerelles vers un parcours diplômant restent possible tout au long du parcours personnalisé. L'équipe pédagogique déterminera alors l'année du cycle correspondant au niveau de l'élève.

## **L'ÉCOLE DU SPECTATEUR**

L'école du spectateur est une démarche éducative d'accompagnement des élèves vers le spectacle vivant. Elle offre la possibilité pour chaque élève de se familiariser avec les ressources culturelles de son environnement, de découvrir le monde de la création artistique, de connaître et comprendre les codes d'une représentation et d'acquérir la capacité d'en lire et analyser les signes et contenus. L'école du spectateur fait partie intégrante des enseignements dispensés par le corps professoral. L'école du spectateur permet aussi l'appropriation de lieux culturels, et de leurs rituels, ainsi qu'une familiarisation avec des enjeux profonds : citoyenneté, éthique, formation sensible, esthétique et critique.